

- **Prise en charge des frais médicaux à concurrence de 500.000 €, sans franchise**
- **Attestation délivrée en 24h pour l'obtention d'un visa**

À PARTIR DE :

4€ / jour

EN FONCTION DE L'ÂGE
 FORFAITAIRE À PARTIR DE 15 JOURS

C'est le contrat essentiel lié aux courts séjours.

Tarifée par jour et par personne, cette couverture ne « coûte rien », comparé à un pépin de santé à l'étranger ! N'en faites pas l'économie !

CRITÈRES

DURÉE DE LA GARANTIE
JUSQU'À 60 JOURS

RÉSIDENCE

**PAYS DE L'UNION
 EUROPÉENNE**

NATURE DU SÉJOUR
COURT SÉJOUR

DESTINATION

**MONDE ENTIER, SAUF
 PAYS EXCLUS**

LIMITE D'ÂGE

75 ANS

GARANTIES



infos

- Aucun questionnaire médical préalable.
- Pour les séjours de plus de 2 mois, découvrez la gamme **Plan Santé**

RENFORTS, OPTIONS & TARIFS

COTISATION PAR PERSONNE

Cotisation	Avant 25 ans	Avant 65 ans	Avant 75 ans
Jusqu'à 14j	4€ /jour	5€ /jour	6€ /jour
Jusqu'à 29j	60€	75€	90€
Jusqu'à 60j	110€	140€	170€

Cotisation minimum 30 €

LES RENFORTS

- à ajouter jusqu'au jour du départ -

ASSISTANCE SPORTS+ : 20€ par mois

Extension des frais de recherche portés à 25.000€ et rachat d'exclusion pour la pratique des sports dangereux.

LES OPTIONS

- à souscrire le jour de l'adhésion -

INDIVIDUEL ACCIDENT : à partir de 1,5€ par jour

Versement d'un capital en cas de décès accidentel ou d'invalidité jusqu'à **150.000€** par personne

PACK SPORTS D'HIVER : 1€ par jour

Frais de secours, recherche et sauvetage, y compris pour le ski hors piste.

BAGAGES : à partir de 1,5€ par jour

Perte, vol de vos effets personnels jusqu'à **2.500€** par personne

LES GARANTIES, MONTANTS & LIMITES

 FRAIS MÉDICAUX	FRAIS MÉDICAUX À L'ÉTRANGER	Maximum : 500.000€
	EN CAS D'HOSPITALISATION (APPEL OBLIGATOIRE AU CENTRE D'ASSISTANCE)	• Prise en charge au 1 ^{er} euro, à concurrence de 100 % des frais réels, sans franchise.
	HORS HOSPITALISATION	Remboursement 100 % des frais réels , sans franchise.
	SOINS DENTAIRES D'URGENCES	Remboursement : 100 % des frais réels. Maximum : 250€
 RAPATRIEMENT & ASSISTANCE	ENVOI DE MÉDICAMENTS INDISPENSABLES ET INTROUVABLES SUR PLACE	Frais réels
	ENVOI D'UN MÉDECIN SUR PLACE À L'ÉTRANGER	Frais réels
	TRANSPORT DE L'ASSURÉ AU CENTRE MÉDICAL	Frais réels
	RAPATRIEMENT DE L'ASSURÉ À SON DOMICILE	Frais réels
	RAPATRIEMENT DU CORPS EN CAS DE DÉCÈS DE L'ASSURÉ DANS SON PAYS D'ORIGINE	Frais réels
	PRISE EN CHARGE D'UN TITRE DE TRANSPORT ET DES FRAIS DE SÉJOUR POUR UN MEMBRE DE LA FAMILLE DE L'ASSURÉ	Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : 50€ • Maximum : 500€
	PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PROLONGATION DE SÉJOUR DE L'ASSURÉ	Maximum par Assuré et par jour : 50€ Maximum : 500€
	RETOUR DES ACCOMPAGNANTS ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SÉJOURS	Billet aller-retour • Maximum par personne et par jour : 50€ • Maximum : 500€
	RETOUR ANTICIPÉ DE L'ASSURÉ	Billet retour simple
	ASSISTANCE JURIDIQUE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 3.000€
	CAUTION PÉNALE À L'ÉTRANGER	Maximum par Assuré : 7.500€
	FRAIS DE SECOURS ET DE RECHERCHES	Maximum par Assuré : 4.000€
 INCIDENT VOYAGE	TRANSMISSION DE MESSAGES URGENTS	Frais réels
	AVANCE DE FONDS	Maximum par Assuré : 500€
 RESP. CIVILE	RESPONSABILITÉ CIVILE À L'ÉTRANGER	• Maximum dommages corporels : 4.500.000€ • Maximum dommages matériels : 450.000€ • Franchise par sinistre : 80€